

# INSCRIPTION / FICHE À REMPLIR

## INTITULÉ DU OU DES ATELIERS AVEC JOUR ET HORAIRE :

1- .....  
.....  
.....  
2- .....  
.....  
.....  
3- .....  
.....  
.....

M.  Mme  Autre

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

CP : ..... Ville : .....

Mob. : .....

Tél. fixe : .....

Tél. pro : .....

Email : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

(Ne pas remplir - Réservé aux Plateaux Sauvages)

QF : ..... Tarif : .....

Code : .....  R

## RESPONSABLE LÉGAL POUR L'INSCRIPTION D'UN MINEUR :

M.  Mme  Autre

Nom : .....

Prénom : .....

Lien de parenté : .....

## CONTACT(S) EN CAS D'URGENCE

CIVILITÉ, NOM, PRÉNOM, TÉLÉPHONE, EMAIL :

Contact 1 : .....

.....

.....

Contact 2 : .....

.....

.....

## Pour les adultes / Niveau d'études :

.....

.....

## Pour les étudiants et enfants / Établissement scolaire ou universitaire fréquenté (année 2018-19) :

.....

.....

## Catégorie socio-professionnelle (cocher une case) :

Artisan / Commerçant / Agriculteur

Cadre / Profession intellectuelle supérieure

Artiste / Intermittent

Profession intermédiaire

Employé

Étudiant

Ouvrier

Demandeur d'emploi

Retraité

Sans activité professionnelle

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des conditions générales des ateliers proposés par Les Plateaux Sauvages (cocher la case).

J'autorise Les Plateaux Sauvages à réaliser des prises de vues (photos ou vidéos) reproduisant mon image ou celle de mon enfant et à les utiliser, reproduire, représenter ou adapter dans un but de promotion des ateliers sur tous les supports de communication sans réserve ni restriction et à titre gracieux (cocher la case).

Fait à :

Date :

Signature de l'inscrit :

Signature du responsable légal pour les mineurs :



# INSCRIPTION / DOCUMENTS À FOURNIR

- **Pour les familles ou personnes seules avec un ou plusieurs enfant(s) :** Attestation de la CAF indiquant le quotient familial (datant de moins de 3 mois, accessible dans « Mon Compte » sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)) ou [le dernier avis d'imposition](#) à la date de l'inscription
- **Pour les personnes seules ou couple sans enfant :** [Dernier avis d'imposition](#) à la date des inscriptions
- **Pour les enfants mineurs :** Attestation de responsabilité civile et, éventuellement, accord du responsable légal du départ non-accompagné d'un enfant mineur
- **Pour un atelier des pôles « DANSEZ ! » et « HARMONISEZ ! » :** Certificat médical de moins de deux mois

LES  
PLATEAUX  
SAUVAGES  
2018  
2019  
2020

## RÈGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS GÉNÉRALES DES ATELIERS DES PLATEAUX SAUVAGES

### ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ACCÈS

L'offre d'ateliers proposée par LES PLATEAUX SAUVAGES est ouverte à tous. L'inscription à un ou plusieurs ateliers implique l'acceptation du présent règlement.

### ARTICLE 2 : HORAIRES ET LIEUX DES ATELIERS

Pour la saison 2018/2019, les ateliers se dérouleront aux PLATEAUX SAUVAGES, 5 rue des Plâtriers, 75020 Paris, selon un horaire et une durée déterminés et indiqués sur le dépliant des ateliers 2018/2019.

### ARTICLE 3 : DROITS ET DEVOIRS

LES PLATEAUX SAUVAGES est un établissement recevant du public. Il est demandé aux participants aux ateliers d'avoir une attitude convenable et de respecter les personnes présentes. Il est interdit, sous peine de sanctions :

- de dégrader, de quelque manière que ce soit, les bâtiments et les objets qui s'y trouvent (meublier, instruments, matériel sonore et informatique etc.). Toute dégradation volontaire exposerait son auteur à d'éventuelles poursuites judiciaires ;
- de courir ou parler fort dans les parties communes ;
- de troubler de quelque façon que ce soit le bon fonctionnement de toutes activités aux PLATEAUX SAUVAGES ;
- de manger et de boire dans les salles dédiées à la pratique des ateliers et de fumer dans tout l'établissement.

L'infraction répétée aux règles de respect des personnes et/ou du lieu pourra entraîner l'annulation de toute inscription à un atelier, sans remboursement d'aucune sorte de la part des PLATEAUX SAUVAGES.

### ARTICLE 4 : CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs appliqués à chaque atelier sont mentionnés dans le dépliant des ateliers de pratique artistique amateur de la saison concernée. Si une personne souhaite participer à plusieurs ateliers, il lui sera appliqué la somme des montants de chaque atelier pour accéder à chacun d'entre eux. Les tarifs sont fondés sur une tarification sociale liée au calcul du quotient familial. L'inscription définitive et l'accès aux ateliers ne seront confirmés qu'à réception du règlement. Sans justificatif conforme (voir les documents à fournir) le quotient familial 10 (QF10) sera appliqué à toute inscription.

### ARTICLE 5 : RÈGLEMENT ET PAIEMENT

L'accès aux ateliers sera refusé à toute personne (majeure ou mineure) n'étant pas à jour de son règlement. Jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, le tarif forfaitaire annuel est dû. À partir du samedi 20 octobre 2018, pour toute nouvelle inscription (dans la limite des places disponibles), le tarif appliqué

sera établi au prorata des séances restantes. Toute personne inscrite aux ateliers peut se désister à la suite de la première séance. Pour ce faire, elle doit faire part de ce choix par écrit dans les 48 heures suivant cette première séance. À défaut, son inscription sera considérée comme définitive et aucun remboursement ne pourra être établi.

### ARTICLE 6 : CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES

Pour motif médical, perte d'emploi ou déménagement hors du Grand Paris, empêchant une personne de suivre l'atelier auquel elle est inscrite, il sera procédé au remboursement du montant de son inscription au prorata des séances restantes sur présentation de justificatifs, accompagnés d'une demande écrite adressée à l'administrateur de l'établissement. Tout autre motif d'abandon ne donnera lieu à aucun remboursement.

### ARTICLE 7 : ANNULATION OU MODIFICATION D'UN ATELIER

LES PLATEAUX SAUVAGES se réservent le droit de supprimer un atelier, notamment pour des raisons d'effectif insuffisant de participants ou d'indisponibilité imprévisible de l'intervenant. Dans ce cas, il procédera au remboursement des sommes versées (minorées des montants des séances ayant eu lieu).

### ARTICLE 8 : REPORT DE SÉANCE

En cas d'annulation d'une séance (exemple : absence de l'artiste intervenant de l'atelier), LES PLATEAUX SAUVAGES s'efforceraient de proposer une solution de report de la séance.

### ARTICLE 9 : CERTIFICAT MÉDICAL POUR LA PRATIQUE PHYSIQUE

Un certificat médical (de moins de deux mois) sera exigé pour toute personne désirant pratiquer un atelier des pôles « DANSEZ ! » et « HARMONISEZ ! ». Cette personne ne pourra pas être inscrite à l'atelier tant que ce document ne sera pas remis aux PLATEAUX SAUVAGES.

### ARTICLE 10 : ATELIERS DE MUSIQUE ET DE CHANT

Selon le Code de la Propriété Intellectuelle, l'usage de la photocopie d'œuvres éditées est

illégal. La photocopie des partitions de musique n'est possible que dans la limite de la loi 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle. Les partitions musicales devront être achetées par le participant à un atelier.

### ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉ

Les parents d'enfants mineurs qui fréquentent un atelier ont l'obligation de souscrire une assurance « responsabilité civile » pour tout dommage que leur enfant pourrait causer à autrui. Les enfants mineurs doivent être accompagnés au début et à la fin des séances, sauf accord écrit du responsable légal. Les salariés des PLATEAUX SAUVAGES et leur(s) prestataire(s) en charge d'ateliers ne sauraient être tenus pour responsables des agissements des enfants mineurs, en dehors des ateliers pour lesquels les enfants sont inscrits.

### ARTICLE 12 : VOL

LES PLATEAUX SAUVAGES ne sont pas responsables en cas de vols commis au sein de leurs locaux ou sont dispensés les activités. Aussi, il est demandé aux personnes inscrites aux ateliers de ne pas apporter d'objets de valeur et de veiller sur leurs effets personnels.

### ARTICLE 13 : ACCÈS AUX INFORMATIONS ET DROIT À L'IMAGE

Conformément à la Loi Informatique et Liberté, chaque personne participant à un atelier dispose d'un droit d'accès et de modification de son fichier informatique. LES PLATEAUX SAUVAGES s'engage à ne pas le communiquer à des tiers. LES PLATEAUX SAUVAGES seront amenés à faire des captations photo et vidéo des divers ateliers. Ces prises de vues ainsi que ces vidéos peuvent servir de support de communication et de valorisation des ateliers sur son site internet, ses réseaux sociaux et des supports imprimés (exemple : tracts et brochure de saison). Les personnes inscrites aux ateliers pourront donner leur accord lors de leur inscription pour céder leurs droits à l'image aux PLATEAUX SAUVAGES pour l'utilisation de photographies ou vidéos qui seraient prises dans le cadre de ces ateliers. Aucune compensation financière ne pourra être réclamée.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »